

Nom commercial: Benzinum medicinale

Numéro de la matière: 153000

Version: 16 / CH

Date de révision: 08.09.2025

remplace la version: 15 / CH

Date d'impression 08.09.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Benzinum medicinale

N° d'article

15300000

Identification de substance / produit

UFI

J08H-11PH-A00M-QQA8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Solvant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
STOT SE 3	H336
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Nom commercial: Benzinum medicinale

Numéro de la matière: 153000

Version: 16 / CH

Date de révision: 08.09.2025

remplace la version: 15 / CH

Date d'impression 08.09.25

Mentions de danger

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
 P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P331 Ne PAS faire vomir.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

- contient Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics; Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane; cyclohexane; n-hexane

Étiquetage réduit (<= 125 ml)**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P331 Ne PAS faire vomir.
 P405 Garder sous clef.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics
 No. EINECS 927-510-4

Nom commercial: Benzinum medicinale

Numéro de la matière: 153000

Version: 16 / CH

Date de révision: 08.09.2025

remplace la version: 15 / CH

Date d'impression 08.09.25

Numéro d'enregistrement 01-2119475514-35-XXXX

Concentration \geq 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
STOT SE 3	H336
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

No. CAS 64742-49-0

No. EINECS 931-254-9

Numéro d'enregistrement 01-2119484651-34-XXXX

Concentration \geq 25 < 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
STOT SE 3	H336
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

cyclohexane

No. CAS 110-82-7

No. EINECS 203-806-2

Concentration \geq 1 < 2.5 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Asp. Tox. 1	H304
Skin Irrit. 2	H315
STOT SE 3	H336
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

n-hexane

No. CAS 110-54-3

No. EINECS 203-777-6

Concentration \geq 1 < 2.5 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Asp. Tox. 1	H304
Skin Irrit. 2	H315
Repr. 2	H361f
STOT SE 3	H336
STOT RE 2	H373
Aquatic Chronic 2	H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT RE 1 H373 \geq 5 %**Autres données**

94/69/EG (21ième APT). La note P s'appliquer: La classification comme cancérogène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0.1% poids/poids de benzène.

Nom commercial: Benzinum medicinale

Numéro de la matière: 153000

Version: 16 / CH

Date de révision: 08.09.2025

remplace la version: 15 / CH

Date d'impression 08.09.25

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Protéger les secouristes

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Demander aussitôt l'avis d'un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Engourdissement, Perte de connaissance, Nausées, Vomissements, troubles de système nerveux central, Narcose, détresse respiratoire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ce peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Mousse, Produits extincteurs en poudre, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de mélanges explosifs avec l'air sont possible. Vapeurs plus lourdes que l'air. Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs. En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Nom commercial: Benzinum medicinale

Numéro de la matière: 153000

Version: 16 / CH

Date de révision: 08.09.2025

remplace la version: 15 / CH

Date d'impression 08.09.25

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas jeter les résidus dans l'égout, des fosses et des caves. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Eviter la formation d'aérosol. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosif. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

blindé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.

Conserver le récipient bien fermé. Protéger du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

cyclohexane

Liste	SUVA
Type	MAK
Valeur	700 mg/m ³
Valeur limite à courte terme	2800 mg/m ³
Remarque: B; ZNS; NIOSH	200 ppm(V) 800 ppm(V)

n-hexane

Liste	SUVA
Type	MAK

Nom commercial: Benzinum medicinale

Numéro de la matière: 153000

Version: 16 / CH

Date de révision: 08.09.2025

remplace la version: 15 / CH

Date d'impression 08.09.25

Valeur 180 mg/m³ 50 ppm(V)
 Valeur limite à courte terme 1440 mg/m³ 400 ppm(V)

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: H B R2F SSC; NS, Auge; NIOSH

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	dermale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	300 mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	2085 mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Consommateur
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	dermale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	149 mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Consommateur
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	477 mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Consommateur
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	orale
Concentration	149 mg/kg/d

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	dermale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	13964 mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	5306 mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
-------------	--------------------------------

Nom commercial: Benzinum medicinale

Numéro de la matière: 153000

Version: 16 / CH

Date de révision: 08.09.2025

remplace la version: 15 / CH

Date d'impression 08.09.25

Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1377	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1137	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1301	mg/kg/d

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animaux. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Ne pas inhale les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence de vapeurs. Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Filtre Anti-gaz A.

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection résistant aux solvants

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière

liquide

Couleur

incolore

Odeur

légèrement perceptible

Point de congélation

Remarque N'est disponible

Nom commercial: Benzinum medicinale

Numéro de la matière: 153000

Version: 16 / CH

Date de révision: 08.09.2025

remplace la version: 15 / CH

Date d'impression 08.09.25

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur 66 à 98 °C

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Limite d'explosivité, inférieure	0.6	%(V)
Limite d'explosivité, supérieure	7.4	%(V)

Point d'éclair

Valeur -20 °C

Température d'inflammabilité

Valeur 258 °C

valeur pH

Remarque N'est disponible

Viscosité**cinématique**

Valeur température	0.3	à	1.2	mm ² /s
	20	°C		

Pression de vapeur

Valeur température	172	à	hPa
	20	°C	

Densité et/ou densité relative

Valeur température	0.65	à	0.78	g/cm ³
	15	°C		
Valeur	0.7			
Valeur température	0.7			
	15	°C		

Remarque Relative Density according specification

Densité de vapeur relative

Remarque N'est disponible

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque N'est disponible

Taux d'évaporation

Remarque N'est disponible

Hydrosolubilité

Remarque pratiquement insoluble

Temps d'écoulement

Remarque N'est disponible

Propriétés comburantes

Remarque Non applicable

Autres données

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Nom commercial: Benzinum medicinale

Numéro de la matière: 153000

Version: 16 / CH

Date de révision: 08.09.2025

remplace la version: 15 / CH

Date d'impression 08.09.25

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur. Flammes. Étincelles

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs / gaz inflammables, Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques

Espèces	rat	
DL50	> 5840	mg/kg
méthode	OCDE 401	
Source	Analogie	

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Espèces	rat	
DL50	> 5000	mg/kg
méthode	OCDE 401	

cyclohexane

Espèces	rat	
DL50	12700	mg/kg
Source	Banque de données de substances GESTIS	
Source	Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 19, Pg. 699, 1971.	

n-hexane

Espèces	rat	
DL50	> 5000	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques

Espèces	rat	
DL50	> 2920	mg/kg
méthode	OCDE 402	
Source	Analogie	

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

Espèces	rat	
CL 50	> 3000	mg/kg
méthode	OCDE 402	

Nom commercial: Benzinum medicinale

Numéro de la matière: 153000

Version: 16 / CH

Date de révision: 08.09.2025

remplace la version: 15 / CH

Date d'impression 08.09.25

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Espèces	lapin		
DL50	> 2800	mg/kg	

n-hexane

Espèces	lapin		
DL50	> 2800	mg/kg	

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics**

Espèces	rat		
CL 50	> 23.3	mg/l	
Durée d'exposition	4 h		
Administration/Forme	Vapeurs		
méthode	OCDE 403		
Source	Analogie		

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Espèces	rat		
CL 50	> 20	mg/l	
Durée d'exposition	4 h		
Administration/Forme	Vapeurs		
méthode	OCDE 403		

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Espèces	rat		
CL 50	> 23.3	mg/l	
Durée d'exposition	4 h		

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	irritant		
Remarque	Les critères de classification sont remplis.		

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane**

évaluation	Moyennement irritant		
méthode	OCDE 404		

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane**

évaluation	Moyennement irritant		
méthode	OCDE 405		

sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Sensibilisation (Composants)**Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics**

évaluation	non sensibilisant
------------	-------------------

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

évaluation	non sensibilisant
------------	-------------------

cyclohexane

Nom commercial: Benzinum medicinale

Numéro de la matière: 153000

Version: 16 / CH

Date de révision: 08.09.2025

remplace la version: 15 / CH

Date d'impression 08.09.25

Remarque Aucune effet de sensibilisation connu.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Une exposition chronique provoque des troubles des organes respiratoires.

Remarque Une exposition chronique peut provoquer des troubles de peau grave.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité (Composants)**Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques**

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

Source Analogie

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

Source Analogie

cyclohexane

Remarque Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductrice (Composants)**Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques**

évaluation Aucun effets négatifs

Source Analogie

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

évaluation Aucun effets négatifs

Source Analogie

cyclohexane

Remarque Aucun données connues.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (Composants)**Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques**

évaluation Aucun effets négatifs

Source Analogie

Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane

évaluation Aucun effets négatifs

Source Analogie

cyclohexane

évaluation Aucun effets négatifs

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque Les critères de classification sont remplis.

évaluation Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

exposition répétée

Remarque Les critères de classification sont remplis.

évaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

Nom commercial: Benzinum medicinale

Numéro de la matière: 153000

Version: 16 / CH

Date de révision: 08.09.2025

remplace la version: 15 / CH

Date d'impression 08.09.25

répétées ou d'une exposition prolongée

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**cyclohexane**

Remarque

N'est disponible

Danger par aspiration

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Les critères de classification sont remplis.

Danger d'aspiration (constituants)**cyclohexane**

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocrinien chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

Le produit a un effet anesthésiant.

Autres données

les données toxicologiques ont été établies par conclusion analogique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane**

Espèces	Oryzias latipes		
CL 50	1		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
Source	Analogie		

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)		
CL 50	13.4		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

cyclohexane

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50	4.5		mg/l
Durée d'exposition	4	d	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics**

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	0.17		mg/l
Durée d'exposition	21	d	
Source	Analogie		

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Espèces	Daphnia magna		
CL 50	3.87		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
Source	Analogie		

cyclohexane

Espèces	Daphnia magna		
---------	---------------	--	--

Nom commercial: Benzinum medicinale

Numéro de la matière: 153000

Version: 16 / CH

Date de révision: 08.09.2025

remplace la version: 15 / CH

Date d'impression 08.09.25

CE50	0.9	mg/l
Durée d'exposition	2	d

Toxicité pour les algues (Composants)

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Espèces	Raphidocelis subcapitata	mg/l
NOEC	10	
Durée d'exposition	72	h
Source	Analogie	

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Espèces	Raphidocelis subcapitata	mg/l
CE50	10	à 30
Durée d'exposition	72	h
Source	Analogie	

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Espèces	Raphidocelis subcapitata	mg/l
ErC50	55	
Durée d'exposition	72	h
Source	Analogie	

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

NOEC	30	mg/l
Durée d'exposition	72	h

cyclohexane

Espèces	Chlorobionta	mg/l
CE50	9.317	
Durée d'exposition	3	d

Toxicité pour les bactéries (Composants)

cyclohexane

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Biodégradabilité (Composants)

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Valeur	98	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	Facilement biodégradable	
Source	Analogie	

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Valeur	98	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	Facilement biodégradable	
Source	Analogie	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log Pow (coefficients de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

log Pow	3.6	
---------	-----	--

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Nom commercial: Benzinum medicinale

Numéro de la matière: 153000

Version: 16 / CH

Date de révision: 08.09.2025

remplace la version: 15 / CH

Date d'impression 08.09.25

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Mobilité dans le sol (Composants)

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Absorbé par le sol.

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Le produit est facilement volatil.

Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane

Ne va pas être absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Très toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agréée.

Code de déchets CEE Ne pas décharger dans les égouts.

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Benzinum medicinale

Numéro de la matière: 153000

Version: 16 / CH

Date de révision: 08.09.2025

remplace la version: 15 / CH

Date d'impression 08.09.25

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	3295	3295	3295
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane)	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane)	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, Hydrocarbons, C6, isoalkanes,<5% n-hexane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Prescription particulière	640C		
Quantité limitée	1 l	1 l	
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination

de l'eau (Allemagne)

Remarque

WGK 3

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

Autres informations

Le produit ne contient aucun ingrédient figurant sur la liste des substances candidates à l'inclusion à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec une proportion $\geq 0,1\% \text{ p/p}$.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Nom commercial: Benzinum medicinale

Numéro de la matière: 153000

Version: 16 / CH

Date de révision: 08.09.2025

remplace la version: 15 / CH

Date d'impression 08.09.25

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225	basé sur des données de test
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1	H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée
STOT SE 3	STOT rép., Catégorie 2
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
	STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.